

COMMUNE DE
SORMONNE



Septembre
2022

LE PETIT SORMONNAIS



Site internet de la mairie:

<http://mairie-de-sormonne.e-monsite.com/>

Bulletin
Municipal
SORMONNE

Une fleur est un être entièrement poétique.



Bulletin Municipal Septembre 2022

Sommaire

2 Edito

3 - 4 L'état civil

Les événements :

5 Elections législatives

6 Nouvelles constructions

7 Concert Eglise

8 La Transardenaise

9 Fleurissement

10 - 11 Treize Juillet

12 Fête Communale

13 Marche

L'école :

14-15 Sortie Scolaire

Les associations :

16 -17 Foot

18 - 20 Les Amis de l'Ecole

21 La course à pied

Les travaux :

22 Ecole Maternelle

23 -26 Impasse Irénée Carré

Les informations diverses :

27 -28 Point Jeune

29 - 40 Blason

41 -42 Point Santé

43 -49 Les conseils
municipaux

50 Vie pratique

Le Mot du Maire



Sormonnaises, Sormonnais, Chers administrés,

L'été se termine. Contrairement à 2021 qui fût très pluvieux avec une inondation de la Sormonne au 14 juillet, 2022 aura été plutôt caniculaire et très sec.

Comme vous avez pu le constater, le fleurissement du village a été une pleine réussite, malheureusement la sécheresse et l'interdiction d'arroser ont précipité la fin de celui-ci.

Les travaux ont repris dans notre commune, avec l'aménagement de la voirie de l'impasse Irénée Carré et le changement du bardage de l'école.

Concernant les chemins de promenade, le plan a été posé en face du cimetière et la table d'orientation en haut du chemin de Taillefer, le marquage est également réalisé pour identifier les 3 parcours. Benoit Colas, l'agriculteur de la commune, a nettoyé bénévolement le circuit de l'ancienne voie ferrée. Vous pourrez découvrir dans cette édition l'animation prévue pour l'inauguration.

Comme vous avez pu le constater, une nouvelle dynamique de construction est en cours dans notre commune, chemin de Taillefer et chemin du fond du ruisseau.

Sur le plan des animations, après le concert dans l'église Saint Jean Baptiste fin juin, les festivités du 13 juillet ont été une réussite totale. Malheureusement ce ne fut pas le cas pour la fête du village, boudée par les sormonnais et les forains.

La rentrée scolaire s'est bien passée et ce sont 122 élèves (+5%) qui fréquentent les écoles d'Harcy et de Sormonne.

Sur cette fin d'année et sur 2023, les envolées du prix de l'énergie vont nous obliger à revoir nos utilisations de gaz et d'électricité sur l'ensemble de nos bâtiments communaux. La coupure de l'éclairage public depuis avril y contribue déjà.

Enfin, pour cette fin d'année, les travaux prévus sont :

- le ravalement de la petite salle ;
- la réfection des peintures de la salle J Bara ;
- l'extension du réseau d'eau Chemin du Fond du Ruisseau ;
- la mise en extérieur des compteurs d'eau Rue du Pré Clet.

Amicalement,

François DENEUX

Les naissances :

 *LUIS FLUZIN, le 28 juin 2022*

 *VICTOIRE HURBAIN, le 23 juillet 2022*



Les mariages :

 *Alicia NOBECOURT & Lucas FOLLETETE*



Les PACS :

 *Marie GALLOIS & Mikaël MARCHINI*

 *Djamila CHIBANE & Hervé VANNERUM*

Les Décès :



Les nouveaux habitants :

- Mme Jeanne BONNAIRE & M. Alexis COLSON, 10 rue du Pré Clet
- Mme Emilie LAMPERTI, 19 rue du métier
- M. Quentin BODA, 36 rue Irénée Carré



∞ MARIAGE ∞

Le samedi 6 août, François DENEUX, Maire de Sormonne, a célébré le mariage d'Alicia NOBECOURT & Lucas FOLLETETE

Les membres du Conseil Municipal, présentent tous leurs vœux de bonheur aux jeunes époux.



Le même jour, M. le Maire a également célébré le baptême civil du petit Naël NOBECOURT, en présence de ses parents Lucas et Alicia NOBECOURT et de ses parrains républicains Sandra NOBECOURT et Dimitri METZ.

∞ PACS ∞



Le 10 septembre, Hervé VANNERUM et Djamila CHIBANE ont souhaité célébrer symboliquement leur union devant Monsieur le Maire, en toute intimité.

Elections législatives juin 2022

Les élections législatives se sont déroulées les 12 et 19 juin.



Résultats du 1^{er} tour à Sormonne :

Pierre Cordier (Ballotage)	Les Républicains	32,86%
Baptiste Philippo (Ballotage)	Rassemblement National	30,48%
Gilles Loyez	NUPES	16,19%
Polina Beddelem	Ensemble	13,81%
Nadège Jacquemart	Reconquête	2,86%
Christelle Gallet	Ecologistes	2,38%
Patrick Benyoucef	Divers extrême gauche	0,95%
Mink Takawé	Divers extrême gauche	0,48%
Christelle Bellay	Droite souverainiste	0,00%
	Nombre de votants	212

Résultats du 2eme tour à Sormonne :

Pierre Cordier (élu)	Les Républicains	56,50%
Baptiste Philippo	Rassemblement National	43,50%
	Nombre de votants	184

Nouvelles constructions



Suite à la volonté du conseil municipal de viabiliser les secteurs constructibles de la commune en eau, assainissement, réseaux électriques, télécommunications et de baisser progressivement la taxe d'aménagement, Sormonne s'agrandit de manière significative et de nombreuses maisons sortent de terre.

Concert Rencontre

Vendredi 24 juin 2022 les Chorales : Chœur l'air de rien atelier vocal "Ma Bohême" de la maison de culture et de loisir de Charleville et L'École des Arts Vivants Ardennes Thiérache de Signy le Petit se sont retrouvées en l'église de Sormonne pour une représentation musicale.

Pendant plus d'une heure, les vingt-cinq choristes ont enchanté le public présent, avec un répertoire de chants Grégoriens et également d'adaptations de morceaux plus contemporains qui ont donné un rendu des plus heureux dans le cœur de notre église.



Cette représentation a été dirigée par Marie Odile Polchyski, professeur de chant et de piano.
Cette soirée organisée par la Municipalité était entièrement gratuite.



Transardennaise 2022

Placés sous le signe de la nature, les 360 km de randonnées traversent bois et vallées dans le respect de l'environnement et des riverains. Contrôle au sonomètre au départ, construction temporaire pour préserver des sites (tel un pont pour enjamber un ruisseau), parcours surveillé dans un souci de sécurité et de respect des règles... **Le MCCMA est également engagé dans l'action « Plantons pour la planète »** qui agit pour la compensation carbone (1 moto = 1 arbre) et reverse 10 euros pour chaque inscription à l'ONF. Le week-end se répartit en deux tours : le premier, le samedi, compte 160 km ; le dimanche propose 200 km dont 40 km optionnels réservés aux pilotes les plus motivés et c'est plus de 400 motos qui ont traversé notre village le 26 juin. Les pilotes étaient de nationalités Française, Belge, Allemande, Anglaise, Néerlandaise, Luxembourgeoise.



Fleurissement du village



Un fleurissement de qualité, merci aux élus qui y ont participé. Malheureusement la sécheresse et l'interdiction d'arroser ont coupé court à tous ces efforts d'embellissement.

Festivités du 13 juillet



Les festivités du 13 juillet ont réuni plus de 160 personnes. Un temps parfait pour faire la fête et passer un bon moment.

Dès 19h00 de nombreux habitants étaient présents pour savourer le délicieux punch offert par la mairie et concocté par Jean Luc.

Vers 20h30, les convives se sont mis à table pour déguster une succulente « marmite ardennaise » préparée par le traiteur MATMIN.





La buvette, gérée par les associations du village (le foot, la gym, la course et les amis de l'école) a connu un véritable succès. Pour rappel, l'ensemble des bénéfices de la soirée est réparti entre ces 4 associations.

Puis vers 22h30, le défilé aux flambeaux a réuni de très nombreux enfants, tous les lampions ont trouvé preneur.

Le feu d'artifice a été tiré vers 23h30 et un nouveau DJ a enflammé le reste de la nuit.



A trois heures du matin, la piste était toujours pleine de danseurs qui n'avaient pas envie que la soirée se termine...



Une pleine réussite, grâce aux habitants participants, à l'organisation de Bruno et l'implication des associations.



Fête du village



La fête du village s'est déroulée les 27 et 28 août. Le samedi, un concours de boules organisé par le foot a réuni 23 doublettes, le soir une restauration rapide était à disposition des participants et des sormonnais.

Le dimanche, un apéro offert par la municipalité a été suivi d'une paëlla concoctée par MATMIN et partagée par une centaine de convives dont plus de la moitié n'était pas sormonnaise. Le tout sous l'animation du groupe de musique KACONTACT.

Les manèges pour enfants et balades à poneys étaient également de la partie.



Le constat :

Les manèges (auto-scooter et pousse-pousse) ne veulent plus venir car trop peu de fréquentation.

Peu d'habitants participent au repas et au concours de boules.

Une question :

Les sormonnais veulent-ils encore d'une fête patronale ?

Une réflexion avec les associations sera ouverte pour 2023.

LES EVENEMENTS

A VENIR !

SORMONNE

DIMANCHE 9 octobre

GRATUIT

Inauguration
de nos 3 chemins
de promenade balisés
et découvrez notre
table d'orientation
implantée sur les
hauteurs de Sormonne.

Départ 10 heures
devant le cimetière

Balade de 2,5 kms à 5 kms

ACOMPAGNEMENT MUSICAL

Retour, Galette à Suc'
et jus de pomme.





Les lundis 20 juin pour les maternels et 4 juillet pour les élémentaires, ont été de belles journées que les enfants du RPI passèrent hors des murs de l'école. Prendre le bus, pique-niquer tous ensemble : des bons moments qui restent gravés dans les souvenirs d'enfance.

Installée dans l'ancienne maison forestière de Boult-aux-Bois, la Maison de la Nature est une association qui agit dans le domaine de l'éducation à l'environnement et du développement durable.

Elle a pour mission la sensibilisation à l'environnement des scolaires et du grand public dans une optique de développement durable.

Et même si ces activités sont tournées essentiellement vers le public scolaire, la Maison de la Nature propose également un calendrier de sorties "grand public" ainsi qu'un large panel d'animations à destination des centres de loisirs.

L'Association des Amis de l'École a participé financièrement pour la sortie scolaire à hauteur de 3€ par enfant, soit 354€.

Approche sensorielle des milieux aquatiques



Découverte des milieux aquatiques, des plantes, des fleurs, des insectes et autres petites bêtes, la métamorphose de la grenouille...

Découverte du ruisseau



Découverte générale : la faune, la flore, l'argile ...

Activité menée en forêt qui peut compléter un travail sur la mare (comparaison eau stagnante / eau courante)...

Les petites bêtes de la mare



Capture, observation et détermination des petits animaux (vertébrés et invertébrés) qui peuplent la mare. Activités menées sur le terrain pédagogique de la Maison de la Nature.



CLASSES DE MME GOBIN ET MR DEGOUVE



CLASSE DE MME PION



CLASSE DE MME MOSCHETTI

Le SSL bien mieux que le PSG !

Le bilan 2021-22 du club de Football du village est plus que satisfaisant. En effet, l'équipe fanion a survolé son championnat Départemental groupe A avec autant de victoires que de matchs joués et termine championne de son groupe, il y aura donc une montée bien méritée dans la division supérieure.

Elle est arrivée aussi en 1/2 finale de la coupe Bonnefille, un grand bravo aux joueurs et dirigeants pour leurs investissements.



Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	SORMONNE S.L.	36	12	12	0	0	0	38	2	0	36
2	RIMOGNE FC	24	12	8	1	2	1	33	18	0	15
3	BOURG ROCROIAS 3	19	12	6	1	5	0	40	28	0	12
4	WARCQ JOYEUSE 2	19	12	6	1	5	0	27	15	0	12
5	AUVILLERS SIGNY E.S. 2	14	12	4	2	6	0	22	36	0	-14
6	NOUZONVILLE R.C. 2	4	12	1	2	8	1	14	45	0	-31
7	JOIGNY E.S. 2	1	12	1	1	7	3	12	42	0	-30

La nouvelle saison 2022-23 commence très bien avec une qualification au tour suivant en coupe et une première victoire en championnat.

Un nouveau bureau a été mis en place, le président est toujours Eric Gavazzi, vice-présidents Pascal Terracina et Gilles Frougnut, secrétaire et trésorier Fabrice Pasta. 14 membres composent donc le nouveau bureau.

Le club a décidé de proposer un kit d'équipements pour les joueurs et dirigeants, il sera financé à 50 % par le club.

Pour le moment, l'effectif reste stable avec 18 joueurs, 2 nouvelles recrues devraient compléter le nouvel effectif. La gestion du club est très satisfaisante.



L'équipe championne en championnat saison 2021-22



Les joueurs du Sormonne Sports Loisirs Football ont célébré leur victoire du championnat en défilant avec fierté dans la commune et n'ont pas manqué de partager leur joie avec les habitants.





La kermesse de l'école a fait son grand retour !



Après 3 années sans kermesse du fait de la pandémie, c'est avec un plaisir non dissimulé que l'association Les Amis de l'École a organisé la kermesse de l'école le 2 juillet 2022 au passage Saint Martin à Harcy.

Le spectacle des danses des enfants préparés avec les enseignants et les ATSEM, était présenté pour proposer une journée unique aux parents et aux enfants !

Nous avons eu droit au final surprise des enfants du CP au CM2 sur la scène chantant le medley « Y' a de la joie ». Un moment très émouvant !



Pêche aux canards, jeux en bois, boîte mystère, maquillage, chamboule tout, *photo booth*... il y en avait pour tout le monde et pour tous les goûts !

Grâce à quelques commerçants et partenaires, les gagnants de la tombola avec de nombreux lots, ont été tirés au sort tout au long de l'événement.

Le barbecue a été préparé et servi par l'équipe de bénévoles dans la plus grande convivialité.

Ensuite, les stands et les jeux tenus par les professeurs des écoles et les membres de l'association ainsi que les bénévoles ont assuré l'animation.

Un grand merci aux nombreux parents pour les douceurs sucrées et salées préparées à la maison et qui ont vite disparu dans les petits "bidous" !

LES ASSOCIATIONS



Classe CE1-CE2 / Danse sur la chanson « Happy »



Classe CP-CE1 / Danse sur la chanson « I feel good »



*Classe CE2-CM1 / Danse sur la chanson
« Don't stop me now »*



*Classe TPS-PS-MS/ Danse sur la chanson
« La joie au cœur »
& classe MS-GS/Danse « Hawaiian Roller Coaster »*



CHANT FINAL CP AU CM2 sur le medley « La joie »

LES ASSOCIATIONS

Les ateliers ont tous connus un vif succès :



JEUX GONFLABLES



Les nombreux lots que les enfants ont gagnés tout au long de la journée



JEUX EN BOIS



ATELIER MAQUILLAGE



<< L'équipe des enseignants avec le directeur M. DEGOUVE

Dimanche 22 mai C'était « *Jogging pour tous* » à Sormonne.

Organisée par le Club Sportif Covema, association basée à Sormonne, cette matinée avait pour objectif de mieux faire connaître notre club, de faire découvrir la course à pied aux débutants sur un parcours de trois kilomètres et également, de proposer une sortie plaisir aux plus aguerris à cette discipline.

Malheureusement trop peu de Sormonnais/es ont répondu présents à cette sortie sportive, nous l'avons pourtant organisée dans des conditions optimales, encadrement, accompagnement, et collation en fin de parcours.

Nous étions donc une quinzaine de personnes à profiter de cette sortie sportive qui nous a emmené dans les chemins autour du village dans la joie et la bonne humeur.



Le mot du président : Nous pensons renouveler en 2023 cette rencontre avec les Sormonnaises et Sormonnais, n'hésitez pas à venir passer cette matinée adaptée à tous les niveaux, notre offre est simplement de proposer une animation aux habitants du village et bien sûr il n'y a pas d'engagement, juste le plaisir de vous faire partager notre sport.

Bruno Leheutre

Travaux à l'école



Pendant les vacances scolaires, les élus (adjoints, conseiller et maire) ont changé le bardage bois de l'école et de la salle. En effet, celui-ci qui datait de l'extension de l'école, était devenu poreux et de nombreux nids de guêpes s'y étaient développés. Le nouveau bardage bois posé, provient de la Société Canjaere de Tournes.

Une belle réalisation qui contribue à la valorisation du patrimoine communal.



Travaux Impasse Irénée Carré



L'impasse I Carré, qui était un mélange de voie privée et de voie publique, est maintenant entièrement dans le domaine public par la cession des terrains des propriétaires à la commune de Sormonne.

Les travaux ont donc pu débuter la première semaine de juillet. La société Poncin, attributaire du marché, a commencé la pose de la canalisation de l'eau pluviale qui se raccorde sur le réseau de la route de Ham les Moines.



LES TRAVAUX



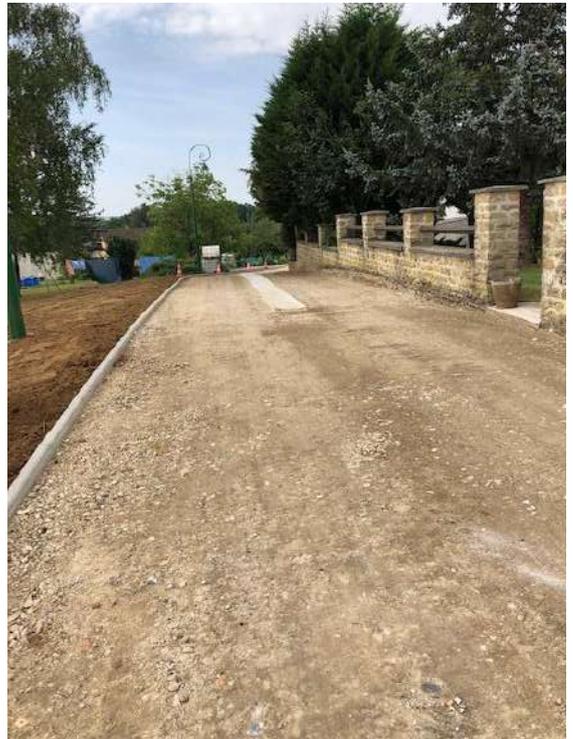
Puis la canalisation d'eau est mise en place afin de mettre les compteurs d'eau devant chaque propriété, dans le même temps les fourreaux et le massif pour l'éclairage public sont installés. Mi-juillet, les bordures et les caniveaux sont posés le long des habitations.



LES TRAVAUX



Ensuite, c'est l'accès vers la route départementale qui est réalisé, pose des bordures, du caniveau central, de la sous-couche et de la terre sur l'espace vert. Le chantier est ensuite mis en attente pendant les congés de la Sté Poncin.





Fin août, après la période de congés, la reprise des travaux se fait par la jonction de l'impasse avec la rue I Carré et le carrefour de la route de Ham les Moines, à noter la forme des bordures devrait permettre de faire ralentir les voitures !

Début septembre les travaux se terminent avec la pose des enrobés et le marquage au sol.

Plan de financement de ces travaux :

TP Poncin gros œuvre :	53 999,50 € HT
FDEA éclairage public :	3 077,68 € HT
Dumay études :	5 200,00 € HT
Total :	62 277,18 € HT
Subvention DETR	10 352,00 €
Fond de concours CCPVA <i>Communauté de communes</i>	7 881,00 €
Autofinancement	44 044,18 €





Plan 1 jeune, 1 solution :

L'aide à l'embauche des jeunes est prolongée jusqu'à fin 2022 !

Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire, orienter et former 200 000 d'entre eux vers les secteurs et les métiers d'avenir, accompagner ceux qui sont éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure : le plan « *1 jeune, 1 solution* » accompagne les 16-25 ans pour les aider à construire leur avenir.

L'aide exceptionnelle de 5 000 € ou 8 000 € pour le recrutement d'un jeune en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 selon un décret publié au *Journal officiel* du 30 juin 2022.

Jeun'Est : qu'est-ce que c'est ?



Tu as entre 15 et 29 ans ? Tu vis en Grand Est ? *Jeun'Est* est un dispositif de la Région Grand Est qui t'offre plein d'avantages ! Prépare ta rentrée 2022/2023 et télécharge **l'appli Jeun'Est** pour accéder à des bons plans !

Jeun'Est c'est un site internet, une appli pour les jeunes de 15 à 29 ans et une carte physique pour les lycéens.

LES INFORMATIONS DIVERSES

Des avantages et des bons plans pour les jeunes du Grand Est :

En fonction de ton profil, tu peux bénéficier d'avantages culture, sport ou tourisme et de bons plans. Tu peux aussi participer à des jeux-concours et retrouver des actualités, des infos pratiques et toutes les aides qui peuvent te soutenir dans tes projets.



Do you speak Jeun'Est

Apprends ou approfondis gratuitement plusieurs langues étrangères avec Do you speak Jeun'Est !



Sport

10 € de réduction sur ta licence sportive FFSU, ANDSA, UNSS ou UGSEL



Cinéma

3 places à 1 € dans les cinémas partenaires



Livre

10 € offerts à partir de 15 € d'achat chez les libraires partenaires



Spectacle

4 € de réduction sur les spectacles partenaires

[Je m'inscris ! >](#)



LOJ'Toît Jeunes

25 € pour t'installer dans ton premier logement avec le réseau LOJ'Toît Jeunes



Jeux-concours

Gagne des places de cinéma, des maillots de tes équipes favorites, des livres, des billets de matchs...



Bons Plans

Profite d'offres exclusives, réductions, invitations à des événements...



Festival

Profite de tarifs préférentiels pour les festivals de la région



UN BLASON POUR SORMONNE



POURQUOI UN BLASON POUR UNE COMMUNE ?

Un blason est un élément visuel d'identification d'une commune qui symbolise son attachement à l'histoire ancienne ou récente, à des particularités locales (touristiques, ...), ...

Ce blason, validé par le conseil municipal, est un élément d'appartenance et de reconnaissance. Il appartient à la commune et également à ses habitants.

Son usage est multiple. Il peut être utilisé pour les sites internet communaux, le papier à en-tête, les médailles communales, les dépliants touristiques, les plaques de rues, des autocollants, ...

DES PREMIERS PAS JUSQU'À LA NAISSANCE DU BLASON DE SORMONNE

Lors d'une discussion avec M. Bruno Leheutre, celui-ci a évoqué le projet du conseil municipal de doter Sormonne d'un blason.

Intéressé par ce projet, j'ai cherché des informations sur le monde des blasons. Quels éléments placer sur le blason et quelles sont les règles de l'héraldique à respecter ?

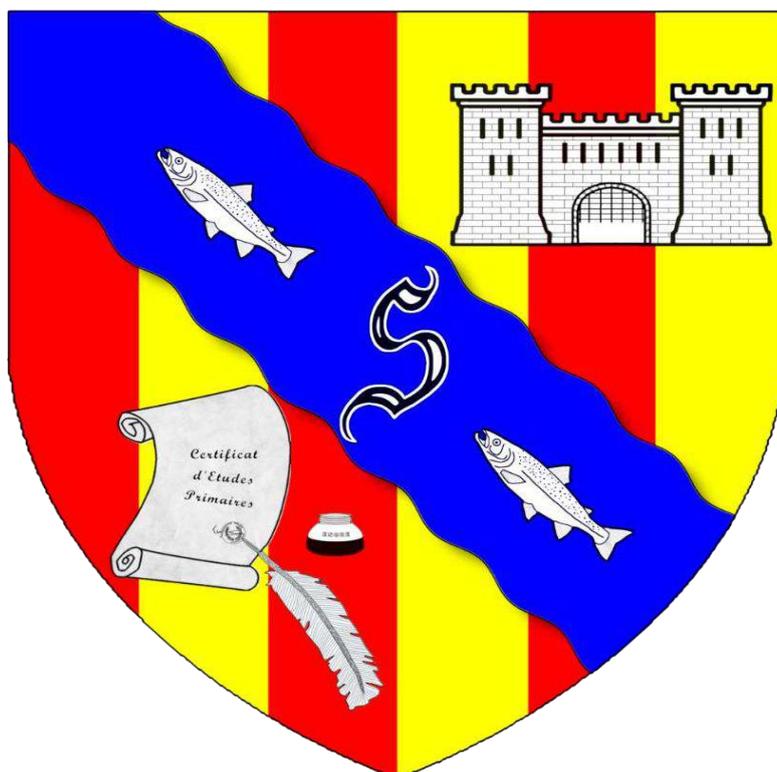
Après avoir défini des valeurs emblématiques du village et en accord avec M. François Deneux et M. Leheutre, j'ai pu proposer plusieurs versions de blason.

Après de nombreux échanges, nous avons défini 4 modèles de blason.

La consultation des habitants de Sormonne lors des élections du 24 avril, a permis d'orienter le choix du conseil municipal.

Le blason de Sormonne a été adopté lors de la séance du conseil municipal du mardi 31 mai 2022.

La conception et la réalisation de ce projet "un blason pour Sormonne" sont le résultat du travail bénévole de M. Gérard Leclère, habitant de Sormonne.



BLASONNEMENT

Blasonner un blason consiste à le décrire. C'est faire l'énumération complète de la composition du blason en langage héraldique.

Palé de gueules et d'or à la bande d'azur ondée chargée en abîme de la lettre S capitale d'argent et de sable posée à plomb et côtoyée de deux saumons d'argent, ladite bande accompagnée en chef d'un château d'argent, coulissé, ajouré et maçonné de sable, flanqué de deux tours, et en pointe d'un parchemin, d'une plume et d'un encrier le tout d'argent.

décodage du vocabulaire employé

Palé : Divisions verticales de l'écu en un nombre pair (avec alternance des couleurs). Le palé classique comprend 6 pièces

de gueules et d'or : rouge et jaune

bande : bande oblique descendant de dextre à senestre (remarque : un blason se lit comme si on était placé derrière l'écu, ce qui est à droite se nomme à gauche)

d'azur : bleu

ondée : avec des lignes arrondies en forme des ondes d'une rivière

chargée : se dit d'une pièce sur laquelle sont posées un ou plusieurs autres objets.

en abîme : au centre de l'écu

d'argent et de sable : en blanc et noir

posée à plomb : placée verticalement

côtoyé : signifie que la bande est accompagnée des deux côtés de figures rangées dans la même direction que cette pièce

accompagnée : signifie que cette bande possède dans les autres cantons (découpage de l'écu) un ou plusieurs meubles (dessins)

en chef : partie supérieure de l'écu

coulissé : définit un château ou une tour dont on voit la herse

ajouré : qualifie les fenêtres carrées ou rondes d'une tour ou autre édifice lorsqu'elles sont d'un émail différent de celui de la bâtisse

maçonné : se dit des traits de séparation entre les pierres d'un édifice

flanqué : qui a sur ses côtés

en pointe : partie inférieure de l'écu

LES VALEURS EMBLÉMATIQUES DU BLASON DE SORMONNE

Explications sur les valeurs symboliques qui nous semblent représenter le mieux le village de Sormonne.

Le palé de gueules et d'or pour rappeler que la terre de Sormonne faisait partie à l'origine du domaine des seigneurs de Montcornet. (Le gueules et l'or sont les émaux figurant sur l'actuel blason de Montcornet).

En chef, le meuble château rappelle la présence d'un château détruit lors de la révolution. Celui-ci était bâti sur la rive gauche de la rivière, à 50 mètres en amont du pont (de Rouvroy). Il était entouré par un bras de la rivière qui rendait son accès difficile.

En pointe, parchemin, plume et encrier pour honorer M. Irénée CARRÉ, né et décédé à Sormonne (1829 - 1909). Inspecteur général de l'enseignement primaire, il est l'auteur de divers manuels et le promoteur de démarches pédagogiques destinées à l'école primaire. Il a mis en place le Certificat d'Études Primaires.

La bande d'azur ondée symbolise la rivière qui a donné son nom au village. La lettre « S » à plomb est l'initiale de Sormonne. Les 2 saumons : le nom Sormonne serait dérivé de Sermonne, "Sulmone" (en latin). Les saumons remontaient le cours d'eau jusqu'au village.



L'HÉRALDIQUE, LA SCIENCE DES BLASONS



DÉFINITION DE L'HÉRALDIQUE

L'héraldique est la science des armoiries.

L'héraldique vient du nom "héraut". Le héraut d'armes était chargé dans les tournois de proclamer les armoiries des chevaliers qui se présentaient dans la lice ; le héraut noble crieur avait pour fonctions d'annoncer les défis publics, et de publier les édits des souverains et des dignitaires.

ORIGINES DU BLASON

C'est vers le XII^e siècle que le blason apparaît en Europe. Il permet d'identifier les différentes unités combattantes sur les champs de bataille, de se rassembler auprès des chefs grâce aux étendards, fanions...

Auparavant, les costumes et les armes portés par les Grecs, Gaulois et autres peuples permettaient de distinguer les guerriers.

DIFFÉRENCES ENTRE ÉCU, BLASON ET ARMOIRIES

L'ÉCU est le support physique du blason (bouclier porté par l'homme d'arme).

Le BLASON est un ensemble de couleurs, de dessins apposés sur l'écu. Il représente une famille, une corporation, une ville...

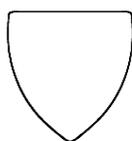
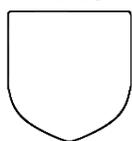
Les ARMOIRIES sont un ensemble comprenant l'écu, ses figures, les devises et les ornements extérieurs d'une famille...

FORMES DE L'ÉCU

L'écu était à l'origine un bouclier. Les formes ont varié au cours du temps en fonction de son usage (pour le combat, tournois, joutes, l'apparat...), selon les régions, les pays ou les époques.

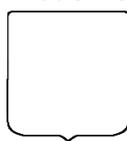
Quelques écus :

français du
XIII^e



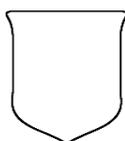
français
ancien

français
moderne



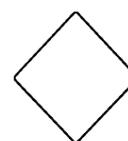
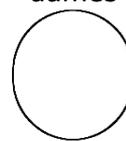
anglais

suisse



allemand

des
dames



des
demoiselles

LES ÉLÉMENTS DU BLASON

Le blason est issu du bouclier qui pouvait être en métal (argent, or, fer, cuivre...), ou en bois. Pour la seconde matière, le bouclier était peint ou recouvert de peaux d'animaux.

Note : Le blason est lu par celui qui porte l'écu. Pour la personne qui le regarde, le côté nommé dextre (droite) de l'écu correspond à la gauche et le côté senestre (gauche) se trouve sur la droite.

Un blason peut être constitué :

- de divisions
- de traits
- de pièces
- de couleurs
- et de meubles

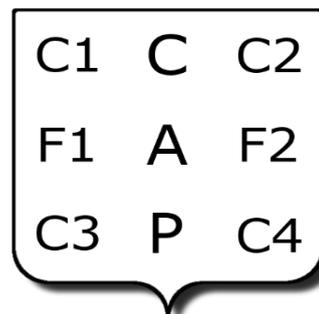


LES DIVISIONS

Le découpage de l'écu

Un écu est partagé en 9 parties

- (A) l'Abîme est le centre de l'écu
- (C) Le Chef est la partie supérieure
- (P) La Pointe est la partie inférieure
- (F1) le Flan dextre (droite)
- (F2) le Flan senestre (gauche)
- (C1) Canton dextre du chef
- (C2) Canton senestre du chef
- (C3) Canton de la pointe dextre
- (C4) Canton de la pointe senestre



La surface de l'écu dans son intégralité s'appelle le champ.

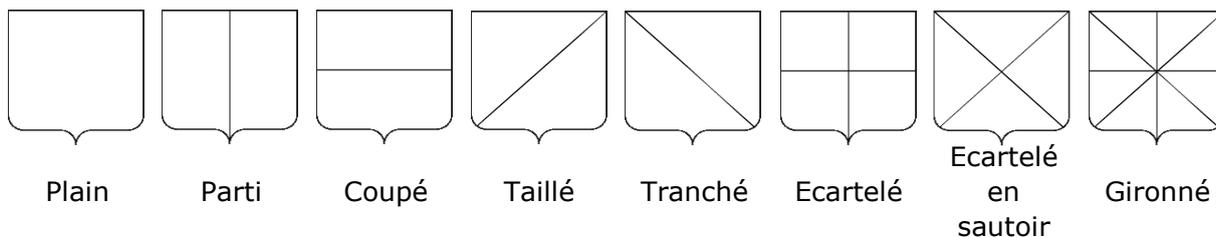
Les partitions

Les partitions sont le résultat du découpage physique de l'écu.

Les parties découpées sont nommées Quartiers.

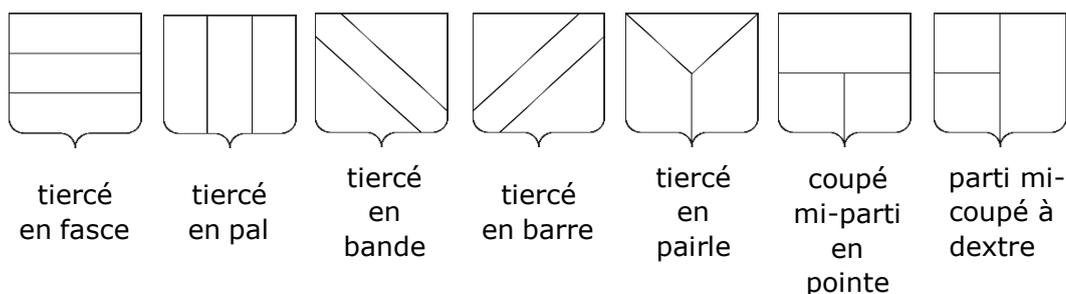


Quelques partitions principales:



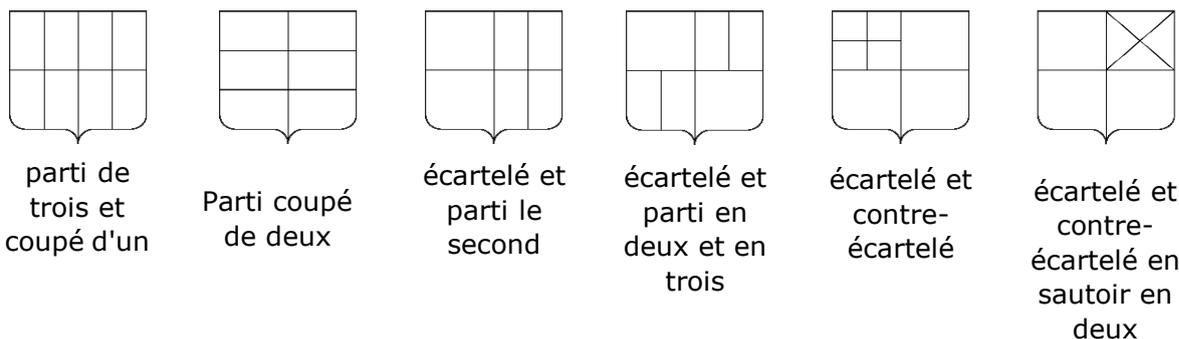
Les partitions ternaires sont composées de trois Quartiers.

Exemples de partitions en tiercé :



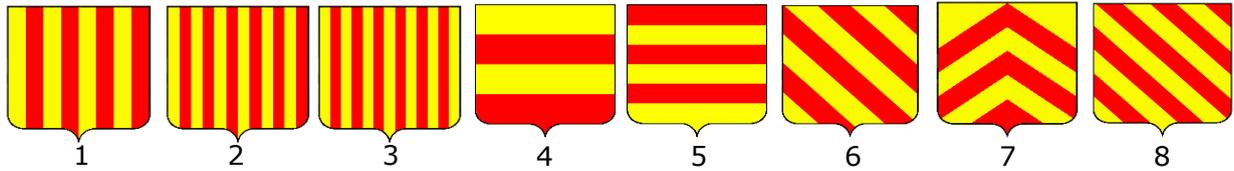
Les répartitions et les rebattements

En combinant les partitions entre elles, on obtient de nouvelles divisions que l'on appelle répartitions.



Les rebattements sont des répétitions de partitions simples ou de pièces simples.

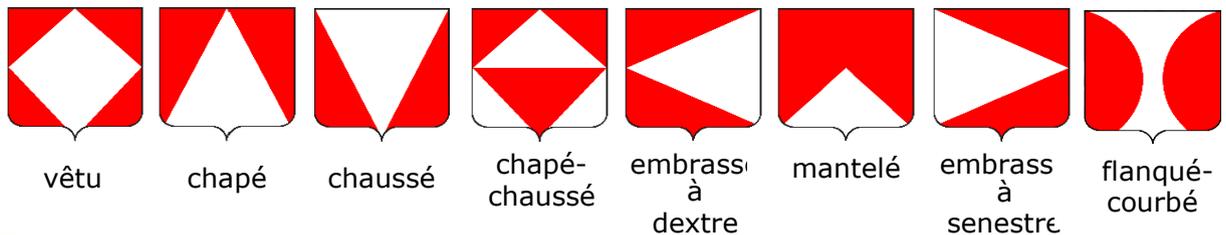
Le palé est le rebattement du parti, le fascé est le rebattement du coupé...



- 1 : Palé de huit pièces 2 : Palé de douze pièces (vergetté de douze pièces)
3 : Six pals (six vergettes) 4 : fascé d'or et de gueules 5 : fascé de gueules et d'or
6 : bandé de huit pièces 7 : chevronné d'or et de gueules 8 : cotisé

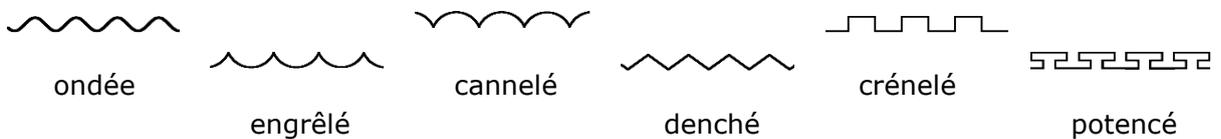
Les partitions relatives aux vêtements

Ces partitions représentent les habits d'un homme.



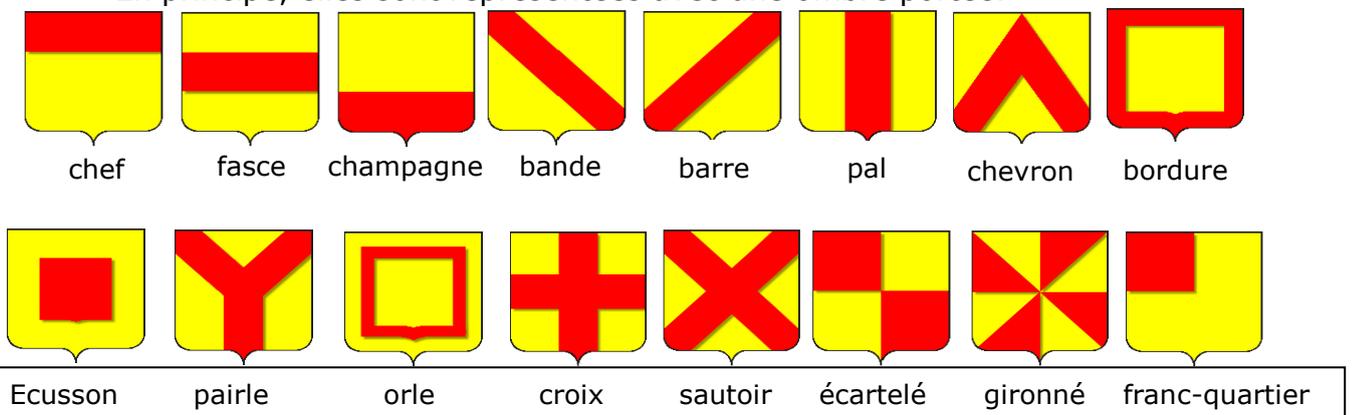
LES TRAITES

Les partitions, les pièces et les meubles peuvent être marqués par une simple différence de couleur ou par une ligne ou trait d'une autre couleur (souvent noir) pour permettre une meilleure visibilité.



LES PIÈCES

Les pièces sont des figures géométriques fixes superposées sur l'écu. En principe, elles sont représentées avec une ombre portée.





LES COULEURS

Les Couleurs comprennent les métaux, les émaux et les fourrures.

(Vocabulaire à utiliser selon une circulaire du ministère de la Culture du 12 juillet 2001 intitulée Conseils pour la création d'armoiries par des collectivités)

Les métaux :

OR : jaune, symbolise l'intelligence, la grandeur, la vertu, le prestige

ARGENT : blanc, symbolise la netteté, la pureté, la sagesse

Les émaux :

GUEULES : rouge, symbolise le désir de servir sa patrie, l'amour

AZUR : bleu, symbolise la fidélité, la persévérance, la loyauté

L'azur est utilisé sur les blasons des communes pour représenter l'eau

SABLE : noir, symbolise la tristesse, l'humilité

SINOPE : vert, symbolise la liberté, la joie, la santé, l'espoir, l'honneur

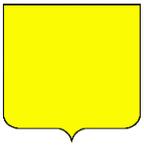
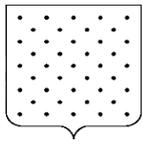
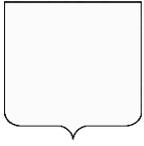
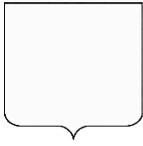
Le sinople est utilisé sur les blasons des communes pour représenter la nature

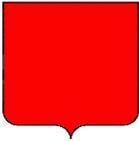
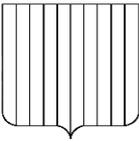
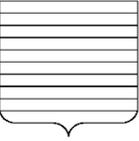
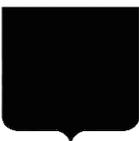
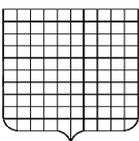
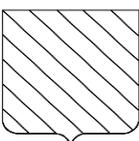
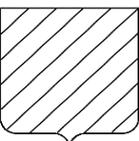
POURPRE : violet, symbolise la dignité, la puissance, la souveraineté

Les métaux et les émaux sont représentés :

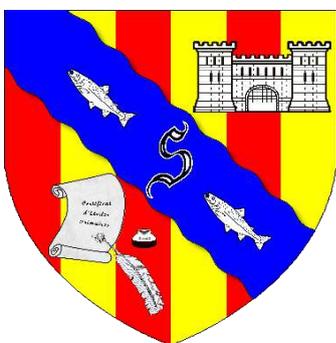
- en couleurs
- sous forme de points et hachures noir et blanc (codage depuis le 16ème siècle)
- par des lettres (avant le 16è siècle)

Les métaux et les émaux sont associés à un astre et une pierre.

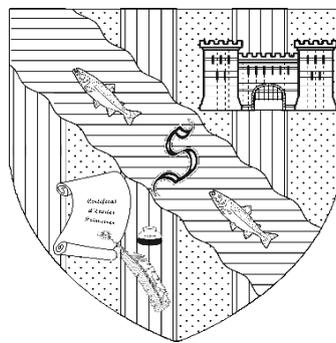
métaux	en couleur	encodage		association	
		noir et blanc	par lettre	astre	pierre
OR			O	Soleil	Topaze
ARGENT			A	Lune	Perles

émaux	encodage			association	
	en couleur	noir et blanc	par lettre	astre	Pierre
GUEULES			G	Mars	Rubis
AZUR			B	Jupiter	Saphir
SABLE			S	Saturne	Diamant
SINOPE			V	Vénus	Émeraude
POURPRE			P	Mercure	Améthyste

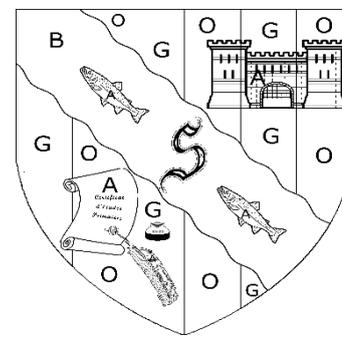
Les différents codages du blason de Sormonne



en couleurs



sous forme de points et
hachures noirs et blancs



par lettres

Autres couleurs (apparues plus récemment)

- ORANGÉ : orange, utilisé sur les blasons canadiens, sud-africains et depuis quelques années sur les blasons des communes françaises
- CARNATION : rose pâle, utilisé pour les personnages humains
- NATUREL : pour représenter la couleur des animaux, fruits dans leur couleur naturelle
- TANNÉ : marron / cuir, usité principalement dans les armoiries anglaises et allemandes

Autres couleurs peu utilisées

- BLEU CÉLESTE : bleu pâle, utilisé principalement dans les armoiries germaniques et extra-européennes (par ex. blason de l'Argentine)
- MÛRE : violet foncé, il est parfois utilisé dans l'héraldique des pays anglo-saxons
- SANGUINE : teinte rouge brunâtre, couleur sang. Utilisée surtout dans les blasons britanniques
- ACIER, fer, centré : gris
- BRUN : très rare, teinte brune foncée, utilisé principalement dans les armes germaniques



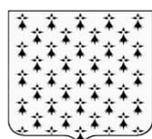
Les fourrures

L'HERMINE : combinaison de noir sur blanc (queues noires cousues sur le pelage blanc hivernal de l'hermine)

CONTRE-HERMINE : le négatif de l'hermine

LE VAIR : combinaisons de bleu avec blanc (alternance de pièces de peau du dos et du ventre du vair ou écureuil petit-gris)

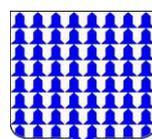
CONTRE-VAIR : une rangée sur deux est renversée



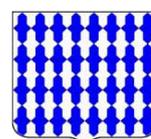
hermine



contre-hermine



vair



contre-vair



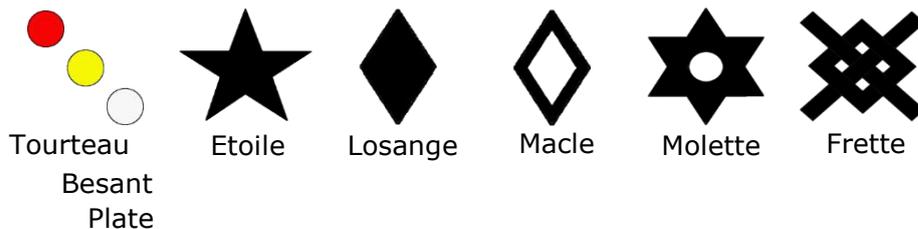
LES MEUBLES

Nom héraldique des figures (dessins) de toute sorte qui sont placées sur le blason.

Il n'y a pas de limitation dans les formes et le réalisme n'est en aucun cas un critère pertinent.

Quelques exemples de meubles :

Meubles géométriques



Tourteau
Besant
Plate

Etoile

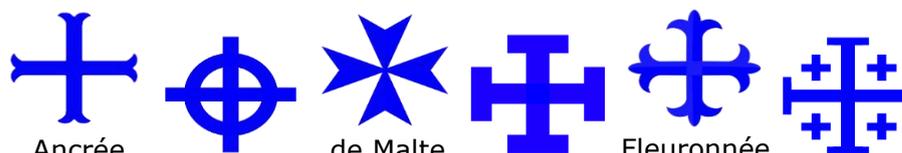
Losange

Macle

Molette

Frette

Meubles en forme de croix



Ancrée

Celtique

de Malte

Potencé

Fleuronnée

de Jérusalem

Meubles animaux



Aigle

Lion

Poissons

Sanglier

Hermine

Héron

Meubles
animaux
fantastiques



Dragon



Cheval
ailé



Sirène



Griffon



Licorne



Agneau
pascal

Meubles
végétaux



Arbre
déraciné



Rose



Gerbe
de blé



Chardon



Fleur
de lys



Trèfle

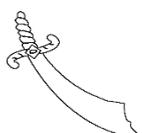
Meubles
armes



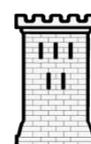
Épée



Gantelet



Badelaire



Tour

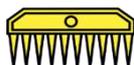


Hache



Chausse-
trappe

autres
Meubles



Râteau



Clé



Couronne



Cloche



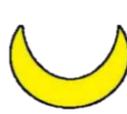
Soleil



Fontaine



Enclume et
marteau de
forgeron



Croissant



Nef



Coquille
St Jacques



Ruche



Ancre de
marine

L'HÉRALDIQUE EN QUELQUES RÈGLES

L'héraldique repose sur la composition de quelques règles simples :

- La composition graphique générale par l'utilisation de formes géométriques (les partitions, les répartitions, les rebattements, ...) pour remplir l'espace circonscrit
- L'utilisation d'un choix limité de couleurs. Pas de nuances, pas de dégradés. Interdiction de positionner un métal sur un métal, une couleur sur une couleur et une fourrure sur une fourrure
- Et de l'ajout de symboles graphiques stylisés nommés meubles

Il faut s'assurer que le blason n'existe pas déjà.

Le blason doit être lisible, pas de surcharges et rester esthétique.

LA LECTURE DES BLASONS

Blasonner un blason consiste à le décrire. C'est faire l'énumération complète de la composition du blason en langage héraldique (vocabulaire dédié).

On décrit le blason vu de face de gauche à droite et du haut vers le bas en suivant les règles de découpage de l'écu.

La lecture commence par son partitionnement (parti, palé, ...), puis par la ou les

couleur(s) du fond de l'écu.

On continue en nommant les charges (pièces et meubles)

- Une pièce se blasonne en donnant son nom (bande, ...), son contour (ondée, ...) s'il n'est pas linéaire, son état (alaisé quand les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu, ...) et sa couleur (métaux, émaux, fourrures)
- Pour le(s) meuble(s), il faut préciser leur nombre, leur nom (lion, croix celtique, ...), leur disposition (rangé en pal, ...), leur orientation (à plomb, ...) et leurs couleurs

Tels sont les grands principes du blasonnement. Le but est d'énoncer un blason sans son support physique.

LES ARMOIRIES

Les armoiries sont l'ensemble des emblèmes symboliques qui distinguent une famille noble ou une collectivité.



- ① L'ÉCU : L'art héraldique a développé à des fins décoratives une série d'ornements extérieurs permettant de montrer d'autres informations que ne contient pas l'écu.
- ② Le CRI : c'est le cri de guerre, de rassemblement pour rallier et encourager les combattants.
« Montjoie ! Saint Denis ! » était le cri utilisé par les armées des rois de France.

- ③ Le **TIMBRE** : tout ce qui est placé au-dessus de l'écu constitue le timbre, ensemble constitué du cimier, du tortil et casque.
- ④ Le **CIMIER** : Ornement qui forme la partie supérieure du timbre (Aigle bicéphale éployée). Le cimier est formé par des plumes, des panaches, ou par des animaux, des monstres chimériques.
Initialement, le cimier avait une fonction militaire : il servait à grandir la silhouette de son porteur pour mieux impressionner son adversaire. Il devient ensuite un ornement de parade.
- ⑤ Le **TORTIL** ou **TORQUE** : sorte de bourrelet en forme de torsade, d'enroulements d'étoffes. Il se place sur le heaume en manière de couronne. C'était anciennement une grande marque de distinction.
- ⑥ Le **CASQUE** ou **HEAUME** : ornement situé au-dessus de l'écu, cela peut être également une **COURONNE**. Les heaumes se déclinent en plusieurs variantes et représentent les titres de noblesse.
- ⑦ Les **LAMBREQUINS** : ce sont des morceaux d'étoffes découpés qui décorent la partie supérieure de l'écu.
- ⑧ Les **SUPPORTS, TENANTS OU SOUTIENS** : ils servent de décoration et "soutiennent" l'écu.
- Les supports représentent des animaux réels ou imaginaires (lions, chiens, licornes...)
 - Les tenants évoquent des figures humaines (êtres humains), chimériques (anges, sirènes...)
 - Les soutiens symbolisent des végétaux ou éléments inanimés (colonnes, piliers...)
- ⑨ Le **COLLIER D'ORDRES** : signe d'appartenance à un Ordre (Ordre de Saint-Michel, Ordre du Saint-Esprit...).
- ⑩ La **DEVISE** : paroles exprimant une pensée, un sentiment, un mot d'ordre.
Belgique : "L'union fait la force"
France : "Liberté, Égalité, Fraternité"
Vannes : "À ma vie"
Ducs de Bretagne : "Plutôt la mort que la souillure"

Les armoiries ne possèdent pas nécessairement tous les ornements cités ci-dessus.

CONCLUSION

Cet article n'est qu'une initiation à l'héraldique pour vous faire découvrir la science du blason.

C'est un univers complexe et fastueux qui est à la fois un art, une science et un langage dédié.

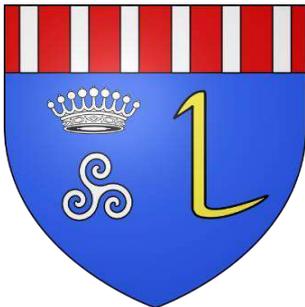
L'héraldique n'est pas qu'une science du passé, elle est toujours d'actualité. De nombreuses communes se dotent de blasons, d'armoiries. En France, toute personne, physique ou morale, et donc toute collectivité territoriale, peut se doter d'armoiries.

Quelques inexactitudes ont pu se glisser dans cet article. En effet, M. Leclère a consulté sur Internet quatre sites et trois dictionnaires consacrés à l'héraldique. Il a pu constater que selon les sources, les informations sont parfois contradictoires.

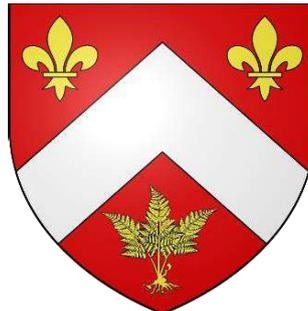
Exemple : les couleurs regroupent les métaux, les émaux et les fourrures OU les émaux regroupent les métaux, les couleurs et les fourrures.

M. Leclère espère que cet exposé vous donnera envie de rechercher d'autres informations sur l'héraldique, de mieux comprendre la signification des blasons (de nombreuses communes possèdent un blason) et pourquoi pas de faire votre propre blason.

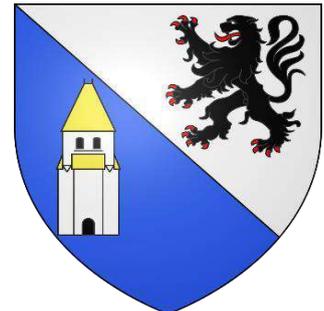
QUELQUES BLASONS AUTOUR DE SORMONNE



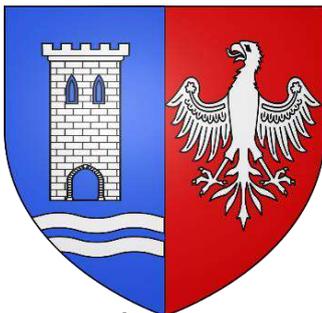
LONNY



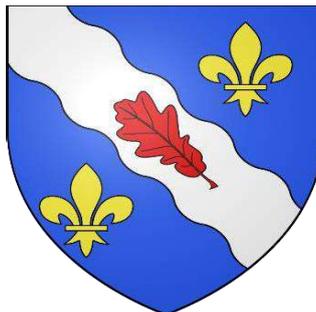
CLIRON



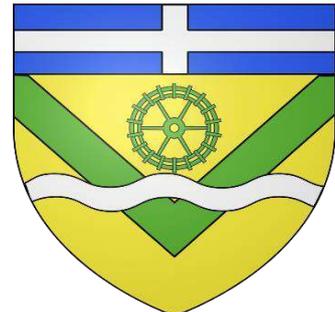
TOURNES



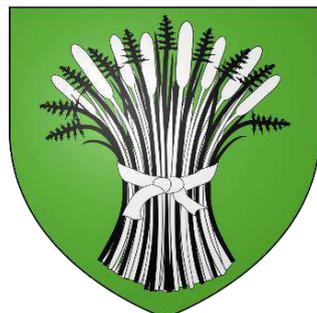
LE CHÂTELET-SUR-SORMONNE



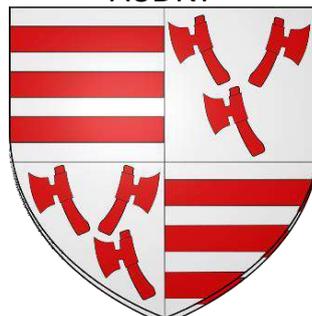
ROUVROY-SUR-AUDRY



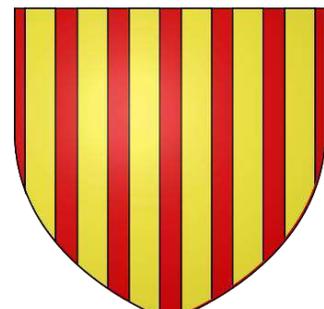
LAVAL-MORENCY



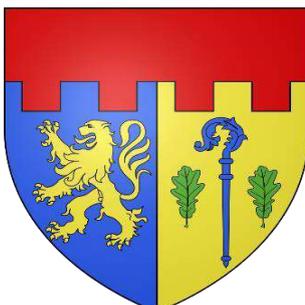
SÉCHEVAL



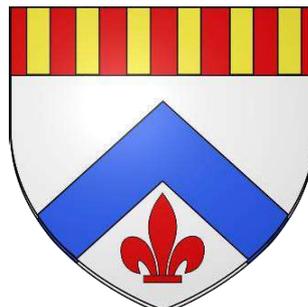
RENWEZ



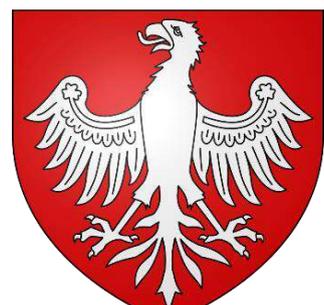
MONTCORNET



HARCY



HAUDRECY



RIMOGNE

Le Sommeil

Le sommeil est un état dans lequel nous passons environ le tiers de notre vie. Il fait partie des fonctions vitales de l'organisme comme la respiration, la digestion ou l'immunité.

Il existe deux types de sommeil : le sommeil lent et le sommeil paradoxal.

1/ Pendant le **sommeil lent**, on observe un ralentissement progressif des activités cérébrales et corporelles (pouls, respiration, tension artérielle, tonus musculaire, température).

Le sommeil lent léger se produit à l'endormissement, l'activité du cerveau se ralentit peu à peu, puis se produit le sommeil lent profond où le ralentissement de l'activité cérébrale s'amplifie.

2/ Le **sommeil paradoxal (rêve)** est un état dans lequel le dormeur est difficile à réveiller.

Le tonus des muscles disparaît complètement mais on peut observer de très brèves contractions ou de petits mouvements des extrémités. L'homme présente des érections et la femme des érections clitoridiennes et un afflux de sang au niveau vaginal. On observe une grande instabilité du pouls, de la pression artérielle et de la respiration.

Un **cycle de sommeil** comporte 4 phases : sommeil léger, sommeil lent profond, sommeil léger et sommeil paradoxal (rêve). Il dure environ 1h30.

La nuit de sommeil sera composée de 3 à 5 cycles successifs. Au fur et à mesure que la nuit avance, la composition des cycles va évoluer : le sommeil lent profond est très abondant en début de nuit et quand la nuit avance, il se fait plus rare et disparaît complètement au petit matin. A l'inverse, le sommeil paradoxal qui est bref en début de nuit va occuper une place croissante dans chaque cycle de sommeil au fil de la nuit.

Le sommeil évolue au cours de la vie de la personne. Il est provoqué par la fatigue et l'horloge biologique interne.

Le sommeil permet de maintenir les connexions entre les neurones, ainsi que la mémorisation.

Le sommeil et les rêves sont nécessaires à la maturation du cerveau chez les enfants. Il est impliqué dans la croissance, la réparation des muscles, peau et os. Il participe à l'acquisition d'une bonne immunité.

La durée moyenne de sommeil d'un adulte est de 8h, mais certains petits dormeurs se contentent de 6h de sommeil alors que les "gros dormeurs" ont besoin de 9 à 10 heures de sommeil pour se sentir reposés. Ces différences sont liées à des aspects génétiques. La durée idéale d'une nuit est celle qui permet de se sentir reposé et d'avoir un bon fonctionnement dans la journée.



L'adolescent a des horaires de sommeil très variables selon son mode de vie. Le travail scolaire, les sorties le conduisent à retarder son heure de coucher. L'adulte dort 7h30 à 8h en moyenne. Avec le troisième âge, la durée totale de sommeil ne se raccourcit pas ou peu mais le sommeil devient plus léger et plus fragmenté. De plus, la quantité de sommeil de la journée augmente, avec des siestes plus ou moins prolongées au détriment du sommeil nocturne.

Chez les français, la durée moyenne de sommeil en semaine est de 6h41. 28% des Français dorment moins de 6h par nuit. L'insuffisance de sommeil est donc bien installée chez les Français. On observe également une hausse du temps de sommeil le week-end, qui passe à 7h33 en moyenne. Elle est destinée à « compenser » la dette de sommeil chronique de la semaine. Or, le manque de sommeil ne s'annule pas en 2 jours. Au fil des années, la population française est en dette de sommeil chronique. Cette carence de sommeil affecte plus particulièrement les personnes de 35 à 55 ans qui dorment moins longtemps (6h à 7h en majorité) alors que les personnes de 25 à 35 ans dorment 7 à 8 heures par 24h.

10 RECOMMANDATIONS DE NOS MEDECINS DU SOMMEIL

Bien dormir passe par des règles d'hygiène du sommeil simples. Appliquer ces conseils quotidiennement réduit les difficultés de sommeil et augmente la qualité des nuits.



Respectez votre rythme et vos besoins de sommeil.



Maintenez des horaires de lever et de coucher réguliers, aussi bien en semaine qu'en week-end.



Exposez-vous à la lumière du jour en particulier le matin, pour aider à réguler votre horloge biologique.



Modérez la consommation d'excitants (café, thé, coca, boissons énergisantes) et n'en absorbez plus après 14h.



Pratiquez une activité physique régulière pour garantir le bon fonctionnement de l'horloge biologique et augmenter l'envie de sommeil. Arrêtez de préférence 3h à 4h avant l'heure du coucher.



Le soir, afin de prévenir les fringales nocturnes, ne sautez pas le dîner mais évitez les plats trop gras et difficiles à digérer. Privilégiez les féculents en quantité raisonnable, les légumes et les laitages.



Privilégiez une activité calme le soir (musique douce, lecture, relaxation, activités manuelles). Aménagez-vous un temps de transition entre les activités de la journée et celles de la soirée pour bien marquer le passage à un rythme différent.



Aménagez-vous une chambre propice au sommeil : obscurité, silence, température entre 18 et 20°C.



Déconnectez-vous 1h à 2h avant de vous coucher (éteindre smartphone, tablette, ordinateur) et laissez les écrans éteints jusqu'au lendemain matin.



Allez-vous coucher dès les premiers signaux de sommeil (bâillements, paupières lourdes, yeux qui piquent...) mais pas avant. Gardez un temps limité au lit pour maintenir l'association : lit = sommeil. Si vous ne dormez pas, sortez du lit.

Conseil Municipal du 31 mai 2022

L'an 2022 et le 31 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PIART Steve à M. LEHEUTRE Bruno

Absent(s) : M. LEBLANC Eric

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet(s) des délibérations :

Approbation du PV du 04/04/2022

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Blason de la Commune

réf : 31_2022

M. le Maire expose aux élus que depuis la loi du 5 avril 1884 aucune disposition législative ou réglementaire n'encadre spécifiquement les conditions dans lesquelles les communes arrêtent leurs signes distinctifs notamment leur blason et armoiries.

La détermination de ces signes relève donc du principe de libre administration des collectivités territoriales.

De ce fait, M. Bruno LEHEUTRE, 3e Adjoint et M. Gérard LECLERE, habitant de la commune ont mené à bien l'étude et la constitution des armoiries. 4 blasons ont ainsi été proposés, lors des élections présidentielles, une partie de la population a été sondée et fait ressortir 2 blasons :

Blason 1 : Palé de gueules et d'or à la bande d'azur ondée chargée en abîme de la lettre S capitale d'argent et de sable posée à plomb accompagnée de deux saumons d'argent, ladite bande accompagnée en chef d'un château d'argent, coulissé, ajouré et maçonné de sable, flanqué de deux tours, et en pointe parchemin, plume et encier le tout d'argent

Blason 3 : Tranché: au 1) Palé de gueules et d'or au château d'argent, coulissé, ajouré et maçonné de sable, flanqué de deux tours ; au 2) d'orangé au parchemin, plume et encier le tout d'argent, à la bande d'azur ondée chargée en abîme de la lettre S capitale d'argent et de sable posée à plomb accompagnée de deux saumons d'argent.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les 2 modèles de blason décide de porter son choix sur le blason n° 1.

MAJORITE (choix n°1 : 7 choix n°3 : 6 abstentions : 0)

Adhésion au Service commun de l'Assainissement CCVPA

réf : 32_2022

Le Conseil Communautaire de Vallées et Plateau d'Ardenne a délibéré le 28 mars 2022 à l'unanimité la consultation des communes quant à leur souhait d'adhérer, ou pas, à un service commun "assainissement" au sein de la Communauté de Communes afin d'anticiper le transfert de compétences "Eau & Assainissement" du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au service commun de l'assainissement CCVPA.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Travaux Impasse Irénée Carré

réf : 33_2022

3 entreprises ont été consultées pour les travaux de voirie de l'impasse Irénée Carré : SAS TP PONCIN / EURL Jacques BAUDOIN / SARL TISSERONT TP

L'ouverture des plis et la cotation fait ressortir les résultats suivants :

1^{er} : SAS TP PONCIN avec 91,7 points

2^e : EURL Jacques BAUDOIN avec 88,8 points

3^e : SARL TISSERONT TP avec 81,2 points

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'entreprise TP PONCIN pour un montant de 53 999.50 € HT.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Publicité des Actes

réf : 34_2022

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante, de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel : Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE :

D'adopter à l'unanimité des membres présents, la publication des actes administratifs exclusivement sous forme électronique, qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un Emploi non permanent d'Agent Technique Polyvalent à temps Complet

réf : 35_2022

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droit et obligation des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 juillet 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,2° ;

Le Maire considère qu'en période estivale il est nécessaire de renforcer le service technique pour une période d'un mois : du 1^{er} août au 31 août 2022 ; une personne recrutée en qualité d'Agent Technique Polyvalent assurera les missions de la fiche de poste concernée.

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précité, il est proposé la création d'un poste non permanent à temps complet,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Le rémunération sera calculé sur la base de l'indice Brut 382 / Indice Majoré 352.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création de poste et donne délégation de signature au maire pour tout document afférant à ce dossier.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat Segilog

réf : 36_2022

Le contrat Segilog arrivant à échéance le 1er juillet 2022, il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services.

La proposition de Segilog est de 6 510€ HT pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025:

Cession du droit d'utilisation : 1 953€/AN

Maintenance / Formation : 217€/HT/AN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- Evolution et impact du taux d'intérêt du Prêt Assainissement
- Evolution et impact du prix du Gaz et électricité
- Planning et organisation des Elections législatives

Séance levée à : 20:40

Conseil Municipal du 8 septembre 2022

L'an 2022 et le 8 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à M. JENNEPIN Patrick, MM : ANTOINE Jérôme à M. DENEUX François, CANARD Stéphane à M. RABIN Patrice

Absent(s) : MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric, SONZOGNI Jean-Luc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 8

Date de la convocation : 22/08/2022

Date d'affichage : 22/08/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Approbation du PV du 31 mai 2022

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Vote de la Taxe Aménagement 2023

réf : 37_2022

Sur l'ensemble de la Commune de Sormonne, le taux de la taxe Aménagement est de 1% pour 2022.

Sauf pour les parcelles ci-dessous pour lesquelles de taux de 5% :

- Chemin de Taillefer : N° 535 - 568 - 569- 192 - 556 - 574 - 573 - 537 -161
- Chemin du Fond du Ruisseau : N° 538 - 565 - 157 - 149 - 480 - 479
- Chemin d'Harcy : N° 153 - 152 - 151 -147 - 146 - 145 – 552
- Chemin du Pré Clet : N° 139 - 540 - 562 - 561 – 553
- Chemin de Vauchipré : N° 541 - 1 et 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir ces taux pour 2023.

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention pour la rénovation des façades

réf : 38_2022

La Communauté de Communes s'est engagée dans différents dispositifs de revitalisation des communes de son territoire. Or, les façades de certains bâtiments sont dégradées et nuisent à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

Depuis octobre 2021, une aide à la rénovation des façades a été mise en place par la Communauté de Communes en partenariat avec les communes concernées par les premières phases de déploiement :

- 2021 (d'octobre à décembre) : périmètres de l'ORT (6 communes concernées) ;
- 2022 : périmètres de l'ORT + périmètres de protection de monuments historiques (8 communes concernées) ;
- 2023 : intégralité des communes de VPA.

Afin d'accompagner un maximum de propriétaires occupants ou bailleurs dans l'amélioration de leurs façades, il est proposé d'élargir le périmètre d'attribution des aides à la rénovation des façades à l'intégralité des communes de Vallées et Plateau d'Ardenne à partir du 1er janvier 2023.

Le dispositif « Vallées et Plateau d'Ardenne » :

Pour quoi ?

- travaux de rénovation de façades sur les bâtiments de plus de 15 ans
- logements
- commerces en rez-de-chaussée situés dans les périmètres de l'ORT

Pour qui ?

> Propriétaires occupants sous conditions de ressources (propriétaires modestes ANAH majorés de 50%).

Pour information, les plafonds de ressources de 2022 (revalorisés au 1^{er} janvier) :

Nb de personnes par ménage	Ressources très modestes	Ressources modestes	Majoration de 50%
1	1 15 262 €	19 565 €	29 347,50 €
2	2 22 320 €	28 614 €	42 906 €
3	3 26 844 €	34 411 €	51 616,50 €
4	4 31 359 €	40 201 €	60 301,50 €
5	5 35 894 €	46 015 €	69 022,50 €
Par personne supplémentaire	+4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 695,50 €

> Propriétaires bailleurs ;

> Commerçants en rez-de-chaussée à condition que les façades des logements aux étages soient rénovées et sous respect des critères de l'ORAC.

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Subventions :

- logements : plafond fixé à 5 000 € HT, 15% de la CCVPA et 5% de la commune soit 1 000 € maximum par dossier ;
- commerces (uniquement dans les périmètres de l'ORT) : forfait de 500 € pour la rénovation de la façade (250 € de la CCVPA + de la 250 €)
- commune : 1 000 € pour la rénovation de la façade et des enseignes (750 € de la CCVPA et 250 € de la commune).

Les règlements d'attribution :

Afin d'être éligibles aux subventions, les porteurs de projets devront respecter les conditions fixées dans les règlements d'attribution (critères de ressources, caractéristiques techniques des travaux, pièces à fournir pour le montage du dossier...).

Les conventions :

Afin de fixer les engagements respectifs de la Communauté de Communes et des communes concernées ainsi que les modalités de fonctionnement et de versement des aides, des conventions doivent être signées entre la CCVPA et chacune des communes.

Le budget prévisionnel :

Il est proposé d'élargir le périmètre d'attribution des aides à la rénovation des façades des logements à l'intégralité des communes de Vallées et Plateau d'Ardenne à partir du 1^{er} janvier 2023, selon les conditions suivantes :

- instruction des dossiers par le service urbanisme-habitat en fonction de leur ordre d'arrivée ;
- nombre de dossiers limité à 5 par commune, soit un budget annuel de 1 250 € par commune (5 x 250 €) ;
- budget prévisionnel de la CCVPA : 35 000 € soit 46 dossiers d'un montant de 750 € maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de participer aux aides à la rénovation des façades mises en place par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,
- d'inscrire au budget de la commune de 2023 un montant de 1250 € pour financer l'aide à la rénovation des façades,
- d'octroyer pour les logements une subvention de 5% du montant des travaux plafonné à 5 000 € HT, soit 250 € maximum, par dossier de demande de rénovation de façade en complément de la subvention qui sera attribuée par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,
- autorise le Maire à signer tout document affairant à ce dossier.

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Installation de panneaux photovoltaïques Ecole Sormonne

réf : 39_2022

Suite à l'étude de l'Association Energies Renouvelables Citoyennes de Vallées et Plateau d'Ardenne sur l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école maternelle (Dossier transmis à chaque conseiller).

Le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal l'autorisation d'engager les démarches nécessaires auprès du cabinet d'Etude ENERCOOP NORD EST et à l'entreprise ECOSOLAR afin d'obtenir le coût réel de la dépense et la faisabilité du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à entamer les démarches.

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux extension du réseau d'eau Chemin du Fond du Ruisseau

réf : 40_2022

Compte-tenu du nombre important de permis de construire en cours sur les terrains longeant le chemin du Fond du Ruisseau, il est nécessaire de procéder à l'extension de la canalisation d'eau potable.

Monsieur le Maire expose le devis de l'entreprise Jacques Baudoin pour un montant de 5 040 € HT, soit 6 048 € TTC. Cette dépense sera affectée au budget Eau et Assainissement. Les crédits nécessaires sont ouverts au BP2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis.

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux de mise en extérieur des compteurs d'eau rue du Pré Clet

réf : 41_2022

Dans le cadre de sa politique de développement de compteurs extérieurs, la Commune réalise un programme de mise en extérieur des compteurs d'eau sur la totalité de la rue du Pré Clet, soit un total de 11 compteurs.

Le Maire présente aux membres du Conseil, le devis de l'entreprise Baudoin d'un montant de 16 696 € HT, soit 20 035,20€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis.

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Droit de préférence sur la vente d'une parcelle de terrain

réf : 42_2022

Suite à la vente d'une propriété boisée situé sur la commune dans le secteur « Le bout de Rolu », parcelle ZD2 de 1Ha 0063 ca. Vu l'article L.331-24 du code Forestier, la commune a un droit de préférence sur l'acquisition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence.

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Adoption des statuts du Triage Forestier

réf : 43_2022

Suite à la modification des statuts du Triage Forestier de Renwez, en date du 1er juin 2022 et de l'adoption en conseil syndical du Triage Forestier de Renwez en séance du 15 mars 2022, rendu exécutoire au 1er juin 2022, il est nécessaire que chaque commune membre délibère pour l'adoption de ces statuts.

(Exemplaire de statuts transmis à chaque conseiller)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les statuts relatifs à la gestion en commun de la forêt syndicale du Triage Forestier de Renwez.

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation d'un correspondant incendie secours

réf : 44_2022

En application de la loi MATRAS du 25 novembre 2021, le décret 2022-1091 en date du 29 juillet 2022 a créé les conseillers municipaux correspondants incendie et secours.

M. Romain GAVAZZI propose sa candidature.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal désigne comme correspondant Romain GAVAZZI comme correspondant incendie secours pour la commune de Sormonne.

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation de deux référents déchets

réf : 45_2022

Afin d'organiser au mieux la liaison au niveau des « Déchets » entre les communes et la Communauté de communes « Vallées et Plateau d'Ardenne », la Commission « Environnement » et le Bureau de la CCVPA souhaitent que deux référents « Déchets » soient désignés dans chaque communes.

Mme Valérie MAURICE et M. Patrice RABIN proposent leur candidature.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide ces candidatures.

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DM1 2022 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Provisionnement des créances 2020

réf : 46_2022

Afin de constater les provisions pour dépréciation des comptes de tiers pour les retards de paiement de l'année 2020, il est nécessaire de procéder à la DM1 suivante (cette dépense fait partie des dépenses obligatoires) :

Section de fonctionnement :

- Dépense au 622 Rémunération d'intermédiaire et honoraire : - 47€
- Dépense au 6817 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : 47€

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la Décision modificative.

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DM2 2022 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Evolution du taux du prêt

réf : 47_2022

Suite à l'évolution du taux du prêt relatif au financement de l'assainissement, il est nécessaire de procéder à la DM2 suivante :

Section de fonctionnement :

- En dépense au 023 Virement de la section d'investissement : - 4 502.91€
- En dépense au 66111 Intérêts réglés à l'échéance : + 2 714.80 €
- En dépense au 661121 ICNE de l'exercice : + 1 788.11€

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Section d'investissement :

- En recette au 021Virement de la section d'exploitation : - 4 502.91€
- En dépense au 2158 : Autres immobilisations corporelles : - 4 502.91€

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la Décision Modificative.

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Prix de la location de la salle des Fêtes Jean Bara

réf : 48_2022

Compte tenu de l'évolution importante des charges de chauffage suite à l'augmentation du prix du gaz, le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix de location de la salle pour les personnes extérieurs à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de la location de la salle à **550 € pour les personnes extérieurs au village**

Le prix de location pour les habitants reste inchangé.

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Rapport Annuel 2021 sur le Prix et la Qualité de Service de l'assainissement collectif

Réf : 49_2022

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

MAJORITE (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses : néant

Complément de compte-rendu : Informations diverses :

- Projet d'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune
- Information sur un litige avec un habitant

Séance levée à : 21H10

LES HORAIRES A CONNAITRE

Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi: 13h30 – 18h00

Mardi: 9h00 – 12h00

Mercredi: 13h30 – 16h00

Jeudi: 9h00 – 12h00

Vendredi: 13h30 – 18h00

Permanences du maire et des adjoints :
sur RDV

Accueil : **Julie SOUCHON**

Tel : 03.24.54.97.25

Adresse mail :

mairiedesormonne@orange.fr

Lien Facebook : commune de Sormonne

Site internet :

mairie-de-sormonne.e-monsite.com

Déchèterie Rimogne

**Mardi, mercredi, jeudi, vendredi,
samedi (fermée le lundi)**

10h00-12h00 (été 9h00-12h00)

14h00-17h00 (été 14h00-18h00)

Rocroi, Renwez, Les Mazures, voir site Mairie
(Changement d'horaires au 1^{er} avril et 1^{er}
octobre)

Collecte

**Ordures ménagères : tous les
mercredis**

Sacs de tri: tous les jeudis

(Sortir sacs et bacs seulement la veille)

PUBLICATION :

Mairie de SORMONNE

Rédaction :

*Patrick JENNEPIN, Bruno LEHEUTRE,
François DENEUX, Christine DONGE,
Valérie MAURICE, Yoann VANZELLA*

Réalisation :

*Stéphane CANARD, Yoann VANZELLA,
Christine DONGE Valérie MAURICE,
Bruno LEHEUTRE, Patrick JENNEPIN,
François DENEUX, Julie SOUCHON*

Photographies :

*Bruno LEHEUTRE, Patrick JENNEPIN,
François DENEUX*

Impression :

Mairie de SORMONNE

mairiedesormonne@wanadoo.fr

